

**Note de présentation du Budget 2020 de la commune**

Nombre d'habitants : 251

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Compte 002 : 0 €	Excédent N-1 reporté : 96 759,94 €
Dépenses réelles : 178 877,84 €	Recettes réelles : 170 550,31 €
Virement section investissement : 50 753,34 €	
Dépenses d'ordre : 9 362,63 €	Recettes d'ordre : 0 €
Total : 238 993,81 €	Total : 267 310,25 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Dépenses réelles : 130 416,93 €	Recettes réelles : 72 323,62 €
Dépenses d'ordre : 1 933,20 €	Recettes d'ordre : 11 295,83 €
	Virement section de fonctionnement: 50 753,34 €
Total : 132 350,13 €	Total : 134 372,79 €
Compte 001 : 107 965,92 €	Compte 1068 : 105 943,26 €
Total : 240 316,05 €	Total : 240 316,05 €

Epargne Brute 2019 : Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement  
= 189 166,43 – 127 622,56 = 61 543,87 €

Epargne Nette 2019 : Epargne Brute – Annuité d'emprunt = 61 543,87 – 0 = 61 543,87 €

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement = 50 753,34 €

Dépenses obligatoires de fonctionnement (notamment dans le cas de participation à un syndicat) :

- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| ➤ TERRITOIRE D'ENERGIE : 2 249 € | ➤ Syndicat fourrière : 200 €   |
| ➤ SIEMPK : 9 400 €               | ➤ AMF 90 : 260 €               |
| ➤ RPI : 19 000 €                 | ➤ Amicale du personnel : 100 € |
| ➤ SGII : 3 302€                  | ➤ AMF : 260 €                  |
| ➤ Opales : 70 €                  | ➤ Gardes Champêtres : 1 250 €  |
| ➤ Communes forestières : 80 €    | ➤ France bois foret : 40 €     |

Projets prévus pour 2020 en investissement :

- Mise aux normes PMR du musée agricole
- Ravalement de façade du bâtiment de l'ancienne école
- Renouvellement des fenêtres/portes du bâtiment de l'ancienne école
- Travaux de rénovation de la voirie
- Aménagements sécuritaires de la traversée du village
- Etudes de terrains

Dettes : Encours de la dette au 31/12/2019 : 0 €

Ratio : encours de la dette au 31/12/2019 / recettes réelles de fonctionnement = 0 €

Fiscalité : Taxe d'habitation : 7,87 % (taux figé)

Taxe foncière sur le bâti : 6,45 %

Taxe foncière sur le non bâti : 31,30 %

BOTANS, le 31/07/2020  
Marie-Laure FRIEZ  
Maire de Botans

